FICHE 33

33 Aides à l'investissement

AIDE À L'ÉQUIPEMENT

Le soutien à l'équipement est un outil indispensable à une plus grande autonomie des équipes artistiques. Ainsi, il serait possible de faire des économies majeures en location de matériel lors des tournées (ces matériels étant aujourd'hui demandés dans les fiches techniques, ils sont loués à chaque date de représentation). Il serait également possible de développer la diffusion des œuvres, particulièrement via l'exploitation en théâtre de tréteaux et en général dans l'espace public.

Enfin, économiquement, cela renforcerait les bilans des entreprises et ainsi leur donnerait un accès plus aisé aux services bancaires (emprunts, lignes de crédits…).

En complément de l'aide à l'achat, nous proposons de soutenir la création de coopératives de matériel scénique, qui loueraient aux compagnies, sur la durée de la création puis de la diffusion d'un spectacle, le matériel technique dont elles ont besoin. Ce modèle permettrait de mutualiser le matériel dans la durée, d'en changer en cours de création si nécessaire, et d'en garantir une longue durée de vie grâce à une équipe formée à l'entretien et à la réparation.

L'aide concerne notamment l'achat de :

- Matériel scénique (son, éclairage, audiovisuel, praticables, pendrillons, grill technique, rideaux de scène, agrès…).
- Planchers, tréteaux, gradins.

Le montant plancher est de 5 000 € plafonné à 40 000 € par an et par structure.

Sont éligibles les lieux professionnels et les équipes artistiques à l'exclusion des festivals et collectivités territoriales.

Sont prioritaires pour l'accès à cette aide, les premières demandes.

Bonus transition écologique. Le montant de l'aide pour l'acquisition d'équipements éco-conçus, disposant d'un rendement énergétique efficace, ou favorisant des modes de développement durable pourra être majoré. **Un bonus de 25 % pourra lui être attribué.**

FICHE 34

34 Emplois pérennes et structuration des équipes

Les compagnies et entreprises de création indépendantes jouent un rôle important dans l'insertion professionnelle de nombreux artistes et technicien·nes du spectacle vivant.

L'accompagnement et la professionnalisation de nouvelles équipes de création nécessitent la mise en place d'un véritable programme de soutien et des enveloppes budgétaires adéquates.

Nous proposons :

- La mise en place de dispositifs de soutien à la structuration des équipes, notamment pour favoriser la permanence de la direction artistique.
- Un soutien financier spécifique à la mutualisation, notamment par le biais de groupements d'employeurs. À ce titre, il est nécessaire d'améliorer le cadre fiscal du groupement d'employeurs, afin d'éviter que l'assujettissement à la TVA d'une des structures membres du groupement soit systématiquement étendu à l'ensemble des structures.
- La mise en place d'aides au compagnonnage entre compagnies expérimentées et « jeunes » compagnies ou artistes.